

REGLEMENT

CROSS DU SAPIN 2025

1. Organisation

Date : samedi 22 novembre 2025 de 13h00 à 17h00

Lieu : Sélestat – Grubfeld

Parking : sur le lieu du site à proximité du parcours de Santé + grand parking Hall Franck

Ce cross organisé par l'Athletic Club Centre Alsace est inscrit au calendrier des compétitions de la fédération Française d'Athlétisme et validé par le comité départemental d'athlétisme du Bas-Rhin.

Les épreuves se déroulent sur circuit fermé.

2. Descriptif des épreuves

Le Cross du Sapin comprend différentes épreuves sur un parcours composé de 3 types de boucles :

- Une petite boucle - PB - de 700 m
- Une moyenne boucle - MB - de 1000 m
- Une grande boucle - GB - de 1500 m

Selon les épreuves, une ou plusieurs boucles sont à effectuer.

L'organisateur se réserve la possibilité de modifier les parcours, les horaires et le nombre de participants selon les contraintes organisationnelles, environnementales, météorologiques et sécuritaires.

Course	Horaire	Epreuve	Catégorie	Années	Distance	Circuit
1	13h45	Animation Baby Athlé Féminin	U7	2020 et après	500m	
2	13h55	Animation Baby Athlé Masculin	U7	2020 et après	500m	
3	14h05	Animation Eveil Athlé Féminin	U10	2017 à 2019	700m	1 PB
4	14h15	Animation Eveil Athlé Masculin	U10	2017 à 2019	700m	1 PB
5	14h25	Animation Poussines	U12	2015 à 2016	1 000m	1 MB
5	14h25	Animation Poussins	U12	2015 à 2016	1 000m	1 MB
6	14h45	Benjamines	U14	2013 à 2014	2500m	1 MB + 1 GB
6	14h45	Benjamins	U14	2013 à 2014	2500m	1 MB + 1 GB
6	14h45	Minimes Féminines	U16	2011 à 2012	2500m	1 MB + 1 GB
7	15h00	Minimes Masculins	U16	2011 à 2012	3000m	2 GB
7	15h00	Cadettes	U18	2009 à 2010	3000m	2 GB
8	15H30	Cadets	U18	2009 à 2010	4500m (3 tours)	3 GB
8	15H30	Cross populaire Féminin	U20, U23, SE, M0 à M10	2008 et avant	4500m (3 tours)	3 GB
8	15h30	Cross populaire Masculin	U20, U23, SE, M0 à M10	2008 et avant	6000m (4 tours)	4 GB

Un ravitaillement sera proposé à l'arrivée de chaque course.

3. Conditions de participation

Les épreuves sont ouvertes aux licenciés et non licenciés, hommes et femmes de toutes nationalités, selon les catégories d'âges de la FFA :

- > Cross BA – Baby Athlétisme fém. et masc. → nés en 2020 et après
- > Cross EA -Eveil Athlétisme fém. et masc. → Année 2017 → 2019
- > Cross PO - Poussin(e)s → Année 2015 et 2016
- > Cross BE - Benjamin(e)s → Année 2013 et 2014
- > Cross MI - Minimes fém. et masc. → Année 2011 et 2012
- > Cross CA - Cadet(te)s → Année 2009 et 2010
- > Cross JU - Junior fém. et masc. → Année 2007 et 2008
- > Cross Populaire – fém. et masc. → 2006 et avant

4. Inscriptions

Le Cross du Sapin comprend des épreuves ouvertes à toute personne jeunes ou adultes, selon catégorie d'âge dans l'article précédent, en possession d'un certificat médical ou d'une licence FFA valide.

Les inscriptions seront ouvertes jusqu'au 20/11/2025 à 23:59.

- Par internet sur le site <https://performance67.com/Inscriptions/Selestat2025/Paiement.html>

Les tarifs :

- Cross BA, Cross EA, Cross PO, Cross BE, Cross MI : 3 €
- Cross CA, Cross JU, Cross Populaire Fém. + Masc : 8 €

Des inscriptions seront possibles sur place le samedi 22 novembre 2025, à l'endroit du retrait des dossards jusqu'à 30mn avant le départ de chaque épreuve. Une majoration de 2€ sera demandé pour les inscriptions sur place. Le chronométrage se fera par lecture code barre sur le dossard.

5. Certificat Médical et Licence et questionnaire de santé pour les mineurs

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running, Athlé Découverte (pour les catégories EA et PO) délivrée par la FFA, ou d'un « pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation.
- ou pour les majeurs d'un Parcours de Prévention Santé de moins de 3 mois. Le document est accessible sur le site des inscriptions ou à l'adresse <https://pps.athle.fr/>
- ou pour les mineurs : le sportif et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès de la fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois. Le questionnaire est accessible sur le site des inscriptions

6. Retrait des dossards

Le retrait des dossards s'effectuera le samedi 22 novembre 2025 de 13h à 15h sur le site du Grubfeld rue des Sapins à Sélestat. Le dossard devra être fixé sur la poitrine et rester visible tout au long de la course.

7. Chronométrage

Le chronométrage des courses sera assuré à l'aide de puces électroniques par l'équipe de Performance67.

- Les classements seront affichés et disponibles sur internet en soirée sur
- le site de la fédération française d'athlétisme
- Le site des résultats de Performance67 : <https://performance67.com/resultats/resultats.html>
- le site de l'ACCA (<https://athle-acca.fr>)

8. Récompenses

- **Pour les animations jeunes** : catégories Baby Athlé, Éveil Athlé et Poussins, il n'y a pas de classement ni de chronométrage, conformément à la réglementation fédérale. Une médaille est offerte à tous les participants.
- **Pour les catégories Benjamins, Minimes Masculin et Féminin** : les 3 premiers au scratch seront récompensés.
- **Pour les catégories Cadets, Juniors, Espoirs** : seuls les 1ers de chaque catégorie seront récompensés.
- **Pour le cross populaire** : les 3 premiers scratch masculin et féminin seront récompensés.
- **Pour le challenge école** : l'école maternelle ou primaire de Sélestat ayant le plus grand nombre de participants recevra une dotation de 150€ de matériel d'athlétisme à choisir chez notre partenaire INTERSPORT.

9. Annulation

L'organisation se réserve le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure.

En cas d'annulation, les inscriptions seront automatiquement transférées pour l'édition suivante. Dans ce cas, et uniquement dans ce cas, les coureurs pourront obtenir le remboursement de leur dossard (hors frais de gestion du site <http://le-sportif.com>) s'ils en font la demande écrite à l'adresse : ACCA 12 rue Louise WEISS 67600 SÉLESTAT.

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses. Il s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée.

Tout participant dont le comportement sera en contradiction avec ce règlement fera l'objet d'une exclusion de la course.

Un contrôle anti-dopage pourra être effectué. A ce titre, un local sera mis à disposition en cas de contrôle.

1. 10 – Droits à l'image

Les participants autorisent l'organisation à utiliser leur image pour tout support concernant l'événement à des fins promotionnelles (sites internet et brochures).

Le participant autorise à titre gracieux la reproduction et l'exploitation de son image au profit de l'organisateur. Conformément aux dispositions de la loi dite « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, l'organisation informe les participants que les résultats pourront être publiés sur le site internet de l'épreuve et sur celui de la fédération française d'athlétisme.

Si des participants souhaitent s'opposer à cette publication, ils doivent expressément en informer l'organisateur et le cas échéant la FFA à l'adresse cil@athle.fr.